

Séance du Conseil communal du 8 décembre 2021

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil communal de ce 8 décembre 2021 est précédé par un Conseil commun Commune-CPAS à 19h30 pendant lequel le rapport des synergies Ville/CPAS sera présenté.

SEANCE PUBLIQUE

1. PERSONNEL – Prestation de serment de la Directrice Financière

Le Conseil a désigné dans sa délibération du 20 octobre 2021 Madame Philippe Singrid en qualité de stagiaire au grade de Directrice financière. Avant son entrée en fonction, il convient que la Directrice financière prête serment au cours d'une séance publique du Conseil communal, entre les mains du Président.

Le Conseil est invité à prendre acte de cette prestation de serment.

2. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Modification de voirie Virelles – Rue du Vieux Moulin (Chemin n°1) - Approbation

L'enquête publique relative à la demande de modification de voirie tendant au rétrécissement et à l'élargissement partiel du chemin n°1 (Rue du Vieux Moulin) à Virelles n'ayant fait état d'aucune réclamation, qu'elle soit orale ou écrite, il est proposé au Conseil d'approuver la modification de voirie selon le plan modificatif à la voirie vicinale y relatif.

Le Collège communal se chargera d'exécuter les mesures de publicité adéquates.

3. TRAVAUX ET PATRIMOINE - Vente de l'ancien Hôtel de Police

Le Collège demande au Conseil de revoir sa décision du 27/05/2020 approuvant la vente de gré à gré de l'immeuble sise Commune de Chimay, 1ère division Chimay, rue du Four n°2, Section C n°860c, en nature de bâtiment de justice d'une contenance cadastrale de 04a 52ca pour un montant de 5000€. Cette décision n'a pu aboutir à l'authentification d'un acte de vente indépendamment de la volonté et le suivi opéré par le Collège communal.

Le Collège communal est chargé une nouvelle fois de mettre en œuvre des mesures de publicité afin d'obtenir réception de nouvelles offres d'achat.

4. MARCHES PUBLICS – Fournitures de panneaux de signalisation – Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-061 relatif au marché "Fournitures de panneaux de signalisation" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 € hors TVA ou 30.000,00 €, 21% TVA comprise. Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 423/741-52 (projet 2021-0014) du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay et sera financé par prélèvement.

5. MARCHES PUBLICS – Fourniture d'un camion porte-container d'occasion pour le service voirie de la Ville de Chimay – Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-058 et le montant estimé du marché "Fourniture d'un camion porte-container d'occasion pour le service voirie de la Ville de Chimay" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 111.570,25 € hors TVA ou 135.000,00 €, 21% TVA comprise. Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/743-53 (projet n°2021041) du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay et sera financé par emprunt.

6. MARCHES PUBLICS – Fournitures de 2 véhicules d'occasion pour le service travaux de la Ville de Chimay – Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-059 et le montant estimé du marché "Fournitures de 2 véhicules d'occasion pour les responsables des services des travaux de la Ville de Chimay" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 20.661,16 € hors TVA ou 25.000,00 €, 21% TVA comprise. Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/743-52 du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay et sera financé par emprunt.

7. MARCHES PUBLICS – Travaux de marquage routier dans l'entité de la Ville de Chimay– Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-060 relatif au marché "Travaux de marquage routier dans l'entité de la Ville de Chimay" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 37.190,08 € hors TVA ou 45.000,00 €, 21% TVA comprise. Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 423/731-51 (projet 2021/0042) du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay et sera financé par emprunt.

8. MARCHES PUBLICS – Réfection du Terne du point d'arrêt à Virelles – Avenant au marché. Ratification de la délibération du collège communal

Le Collège propose au Conseil de ratifier la délibération du collège communal du 16 novembre 2021 approuvant l'avenant remis par le soumissionnaire pour un montant d'offre contrôlé de 42.505,09 € hors TVA ou 51.431,16 € pour la réfection du Terne du point d'arrêt à Virelles.

9. MARCHES PUBLICS – Réfection d'une portion de la rue Baudhuin à Villers-la-Tour – Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-063 relatif au marché "Réfection d'une portion de la rue Baudhuin à Villers-la-Tour" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé du marché s'élève à 25.636,82 € hors TVA ou 31.020,55 €, 21% TVA comprise. Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 42101/73560 du budget extraordinaire de la Ville de Chimay et sera financé par emprunt.

10. MARCHES PUBLICS – Réfection de la Rue des Marcheurs à Virelles – Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-062 relatif au marché "Réfection de la Rue des Marcheurs à Virelles" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé du marché s'élève à 28.776,48 € hors TVA ou 34.820,75 €, 21% TVA comprise. Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 42101/73560 du budget extraordinaire de la Ville de Chimay et sera financé par emprunt.

11. URBANISME – Appel public à candidat pour le renouvellement de la CCATM

La Ville de Chimay souhaitant s'inscrire dans une démarche de concertation et de participation en matière d'aménagement du territoire et de mobilité afin de permettre un développement du territoire cohérent et durable, il convient de procéder au renouvellement partiel de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) à la suite de démissions. Le Collège communal se chargera de procéder à un appel public aux candidats.

12. AFFAIRES GENERALES – Assemblées générales

12.1 – Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Générations en Thiérache – 15 décembre 2021

L'Assemblée Générale de l'Association Intercommunale Génération Thiérache aura lieu le 15 décembre 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 23/06/2021 ;
- 2 - Approbation du Plan stratégique et budget 2022-2023-2024 - Approbation.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.2 - Assemblée Générale INASEP - 15 décembre 2021

L'Assemblée Générale de l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP) aura lieu le 15 décembre 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Evaluation du plan stratégique 2020-2021-2022 ;
- 2 - Information sur l'exécution du budget 2021, projet de budget 2022 et fixation de la cotisation statutaire 2022 ;
- 3 - Augmentation de capital liée aux activités d'épuration, demande de souscription de parts "G" de la SPGE ;
- 4 - Proposition de modification du Règlement général du Service d'études de l'INASEP (SEA) et adaptation du tarif et des missions à partir du 01/01/2022 ;
- 5 - Proposition de modification du Règlement général du Service d'assistance à la gestion des réseaux et de l'assainissement AGREA à partir du 01/01/2022.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.3 - Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois - 16 décembre 2021

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois (AIHSHSN) aura lieu le 16 décembre 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 juin 2021 ;
- 2 - Approbation du plan stratégique 2022-2024 et du budget 2022 de l'AIHSHSN.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.4 – Assemblée Générale Ordinaire IGRETEC - 16 décembre 2021

L'Assemblée Générale d'IGRETEC se déroulera sans présence physique le 16 décembre 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Affiliations/Administrateurs;
- 2 - Deuxième évaluation du Plan stratégique 2020/2022;
- 3 - IN HOUSE : fiche de tarification.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.5 - Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale des Sports du Sud Namurois et du Sud Hainaut – 22 décembre 2021

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale des Sports du Sud-Namurois et du Sud-Hainaut aura lieu le 22 décembre 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Constitution du bureau de l'Assemblée Générale – Nomination de deux scrutateurs;
- 2- Lecture et approbation du P.V. de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2021 ;
- 3 - Evaluation annuelle 2021 du Plan stratégique triennal 2020 - 2021 et 2022 et ses prévisions financières ;
- 4 - Budget 2022 ;
- 5 - Nomination d'une Administratrice du CA, membre du Comité de rémunération, et Déléguée aux AG.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.6 - Assemblée Générale stratégique de l'Intercommunale INTERSUD – 22 décembre 2021

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale INTERSUD aura lieu le 22 décembre 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives au point porté à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Plan stratégique 2020-2022 - Révision 2021.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.7 – Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale AIESH - 21 décembre 2021

L'Assemblée Générale ordinaire de l'AIESH aura lieu le 21 décembre 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Désignation des scrutateurs et vérification des parts sociales ;
- 2 - Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 juin 2021 ;
- 3 - Lecture et approbation de la Région Wallonne - Comptes annuels 2020 – Assemblée Générale du 21 juin 2021 ;
- 4 - Rapport du Conseil d'Administration - note d'évaluation du Plan stratégique 2020-2022.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour et à confirmer les administrateurs actuels.

12.8 – Assemblée Générale ordinaire IPALLE - 23 décembre 2021

L'Assemblée Générale ordinaire d'IPALLE se déroulera sans présence physique le 23 décembre 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Approbation du Plan Stratégique – révision 2022 ;
- 2 - Désignation du réviseur pour les exercices 2022-2024.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

13. AFFAIRES GENERALES – Rapport de Synergies – Ville/CPAS

Le rapport annuel sur les synergies entre la commune et le CPAS a vocation d'indication générale pour les décideurs politiques communaux et du CPAS de l'état de la synergisation entre les deux administrations. Le Collège invite le Conseil à prendre acte de ce rapport.

14. AFFAIRES GENERALES – Vente de lots de bois de chauffage 2022

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges pour la « vente publique par soumission de lots de bois de chauffage dans les bois de la Ville de Chimay ». La prochaine vente de bois est prévue le 11 janvier 2022 et comprendra une centaine de lots de bois de chauffage et une quinzaine de plus ou moins 20 stères de bois façonnés par les services communaux.

15. AFFAIRES GENERALES – Démission d'un Conseiller de l'action sociale

Monsieur Daniel Vandevenne, Conseiller du Centre Public d'Action Sociale, ayant décidé de mettre fin à son mandat, il est proposé au Conseil de prendre acte de cette démission.

16. AFFAIRES GENERALES – Démission d'une Conseillère de l'action sociale

Madame Monique Abrassart, Conseillère du Centre Public d'Action Sociale, ayant décidé de mettre fin à son mandat, il est proposé au Conseil de prendre acte de cette démission.

17. AFFAIRES GENERALES – Désignation d'un(e) Conseiller(ère) de l'Action Sociale

A la suite la démission de Monsieur Daniel Vandevenne, il convient de désigner un nouveau Conseiller de l'Action Sociale. Le groupe BOUGE propose la candidature de Monsieur Simon Lambert en tant que Conseiller de l'Action Sociale.

18. AFFAIRES GENERALES – Désignation d'un(e) Conseiller(ère) de l'action sociale

A la suite de la démission de Madame Monique Abrassart, il convient de désigner un nouveau Conseiller de l'Action Sociale. Le groupe BOUGE propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre Dumont en tant que Conseiller de l'Action Sociale.

19. FINANCES – Budget 2022 de la Ville de Chimay – vote d'un douzième provisoire

Le budget 2022 de la Ville de Chimay n'ayant pu être établi et arrêté par le Conseil communal, le Collège demande au Conseil de voter un douzième provisoire pour le mois de janvier 2022 afin de disposer des crédits provisoires nécessaires pour le règlement des dépenses obligatoires ainsi que celles indispensables pour assurer la vie normale des services communaux.

20. FINANCES – Tutelle CPAS – Modification budgétaire n°2/2021

Le Collège demande au Conseil d'approuver la modification budgétaire n°2/2021 du CPAS de Chimay. Pas de modification de la part communale.

21. FINANCES – Budget de la Régie communale des Eaux de la Ville de Chimay – vote d'un douzième provisoire

Le budget 2022 de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay n'ayant pu être établi et arrêté par le Conseil communal, le Collège demande au Conseil de voter un douzième provisoire pour le mois de janvier 2022 afin de disposer des crédits provisoires nécessaires pour le règlement des dépenses obligatoires ainsi que celles indispensables pour assurer la vie normale des services communaux.

22. FINANCES – Compte 2020 fabrique d'église Saint Joseph à Bailièvre

La fabrique d'église Saint Joseph à Bailièvre a remis pour approbation la délibération du 27/09/2021 relative à son compte pour l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce compte.

23. FINANCES – Modification budgétaire n°1/2021 fabrique d'église de Baileux

La fabrique d'église Saint Martin de Baileux a remis pour approbation la délibération du 20/10/2021 relative à la modification budgétaire n°1/2021. Il revient au Conseil d'approuver cette modification budgétaire.

24. FINANCES – Taux de couverture du coût vérité budget 2022

Le taux de couverture des coûts de gestion des déchets est déterminé annuellement sur base des budgets et se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses. Le Collège invite le Conseil à approuver le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages estimé à 98%.

25. FINANCES – Taxe sur l'enlèvement des immondices – Traitement des immondices exercice 2022

Le coût de la gestion des déchets ménagers devant être répercuté sur les citoyens en application du principe pollueur payeur conduisant à l'imposition d'un coût-vérité à appliquer par les communes envers leurs citoyens, il est établi, pour l'exercice 2022 une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux assimilés.

La taxe sur l'enlèvement des immondices est exigible au 1er janvier de chaque exercice à titre de forfait annuel destiné à couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés.

La taxe est fixée comme suit :

- 90 euros pour le ménage composé d'une seule personne ;
- 180 euros pour le ménage composé de deux personnes ou plus ;
- 180 euros pour les commerces, entreprises ou groupements quelconques ;
- 90 euros pour les seconds résidents.

Le Conseil est invité à approuver cette taxe pour l'exercice 2022.